



NOTRE DAME DE
BELLECOMBE
STATION VILLAGE
SAVOIE MONT-BLANC

Certificat d'affichage

Je soussigné Philippe MOLLIER, Maire de la commune de NOTRE-DAME DE BELLECOMBE, certifie que l'avis d'enquête publique portant sur la Modification de Droit Commun n° 1 du Plan Local d'Urbanisme est affiché dans le panneau d'affichage de la mairie, sur le site internet et décrit sur le panneau lumineux à compter du vendredi 08 novembre 2024 et tout au long de l'enquête, soit jusqu'au lundi 06 janvier 2025, inclus.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Notre-Dame de Bellecombe, le 8 novembre 2024

M. le Maire, MOLLIER Philippe

